

CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

DISTRICT DE MONTRÉAL

No.: 500-17-108353-197

COUR SUPÉRIEURE

(Chambre civile)

**ICHRAK NOUREL HAK
CORPORATION OF THE CANADIAN CIVIL
LIBERTIES ASSOCIATION
NATIONAL COUNCIL OF CANADIAN MUSLIMS
(NCCM)**

Demandeurs

C.
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesse

et
**WORLD SIKH ORGANIZATION OF CANADA
AMRIT KAUR
AMNISTIE INTERNATIONALE, SECTION CANADA
FRANCOPHONE
COMMISSION CANADIENNE DES DROITS DE LA
PERSONNE
QUÉBEC COMMUNITY GROUPS NETWORK**

Intervenants

et

**MOUVEMENT LAÏQUE QUÉBÉCOIS
Et
POUR LES DROITS DES FEMMES DU
QUÉBEC – PDF QUÉBEC**

Intervenants

Dossiers joints:

No.: 500-17-107204-193

FÉDÉRATION AUTONOME DE L'ENSEIGNEMENT

Demanderesse

C.
**JEAN-FRANÇOIS ROBERGE
SIMON JOLIN-BARRETTE
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC**

Défendeurs

No.: 500-17-109731-193

**ANDRÉA LAUZON
HAKIMA DADOUCHE
BOUCHERA CHELBI
COMITÉ JURIDIQUE DE LA COALITION
INCLUSION QUÉBEC**

Demandeurs

C.
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesse

et
ASSOCIATION DE DROIT LORD READING

Intervenante

No.: 500-17-109983-190

ENGLISH MONTREAL SCHOOL BOARD
MUBEENAH MUGHAL
PIETRO MERCURI

Demandeurs

C.
PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC

Défenderesse

DÉCLARATION SOUS SERMENT DE D..... D.....
(Article 106 C.p.c.)

Je, soussigné, D..... D....., résidant au à Montréal [REDACTED]
déclare solennellement :

1. Je réside actuellement avec ma conjointe sur le territoire de la Commission scolaire de Montréal, devenue maintenant un centre de services.
2. Nous avons une fille de treize ans qui est inscrite et fréquente une école secondaire de ce centre de services,
3. Nous avons choisi d'inscrire notre enfant à cette école publique laïque et notre décision a été prise dans son intérêt et dans le respect de son droit à l'instruction publique gratuite;
4. Nous avons pris en considération, outre les besoins moraux, intellectuels, affectifs et physiques de notre enfant, son âge, sa santé, son caractère, son milieu familial et l'aspect fondamental dans lequel nous voulons l'éduquer et la faire instruire et notamment dans le respect de l'égalité entre les hommes et les femmes;
5. Je m'oppose à ce que soient transmises à notre enfant des valeurs morales représentées par des signes religieux que pourraient porter des membres du personnel enseignant à l'école.
6. Je suis particulièrement inquiet pour mon enfant de cette volonté de la demanderesse et des autres personnes qui ont souscrit des déclarations sous serment dans ce dossier de porter leurs symboles religieux à l'école publique.
7. Je suis le père d'une adolescente et je tiens absolument à ce qu'elle vive pleinement, dans ses rapports avec les autres dans son milieu scolaire, une expérience sans ambiguïté en ce qui concerne l'égalité entre les hommes et les femmes.
8. Je ne veux pas que mon enfant soit témoin ou soit exposé au port de signes religieux par des membres du personnel enseignant responsable de transmettre des valeurs à leurs élèves.

9. Je ne veux pas que ma fille puisse être amenée à penser qu'une élève de son école devrait un jour porter des signes religieux semblables à ceux de la demanderesse, non plus qu'elle puisse un jour adhérer à des valeurs religieuses représentées par de tels signes qui sont contraires aux valeurs de ma famille et tant qu'elle sera mineure et sous mon autorité parentale.
10. Je crois fermement que l'obligation invoquée par la demanderesse de porter par conviction un signe religieux sous la forme d'un hijab pour cacher une partie de son corps est contraire au principe d'égalité des deux sexes et à mes convictions morales.
11. Je ne veux pas non plus que ma fille adhère à l'idée de modestie véhiculée par la demanderesse et les autres déclarantes pour devoir se soustraire à la convoitise des hommes en devant porter un signe religieux comme le hijab ou le niqab,
12. Il m'apparaît évident que l'instruction de mon enfant dans un tel contexte porterait inévitablement atteinte à mon droit fondamental d'assurer l'éducation morale de mon enfant conformément à mes convictions.
13. Je suis d'avis que, dans une école publique laïque, le personnel enseignant a l'obligation d'adopter un comportement neutre à l'égard des élèves et que la pratique religieuse par le personnel enseignant ou par la direction n'y a pas sa place.
14. L'État ne peut permettre à des membres de son personnel enseignant de ne pas respecter le principe de la laïcité dans l'école publique fréquentée par mon enfant.
15. Bien que je ne partage pas les convictions religieuses de la demanderesse, celle-ci est entièrement libre de s'y adonner ailleurs qu'à l'école que fréquente ma fille et je ne m'oppose d'aucune façon comme parent à ce que la demanderesse puisse enseigner à l'école publique si elle respecte la loi.
16. Je conteste donc la demande pour invalider en tout ou en partie la *Loi sur la laïcité de l'État* dont l'un des objets est de garantir à mon enfant un environnement respectueux de sa liberté de conscience à l'école.

EN FOI DE QUOI J'AI SIGNÉ

Daniel Pulude

Déclaré sous serment devant moi

Le 18/02/2019 ^{2020 P.D.}
_{S.C.}

Seaf Christ

Commissaire à l'assermentation pour le Québec



Me SEDEF CALASIN
NOTAIRE - NOTARY
5325, 10^e Avenue, No.1
Montréal (QC) H1Y 2G7
Tél : (514) 209-6113